

À propos des exposés de MM. Ph. DEVAUX et E. W. BETH

Ferdinand GONSETH
mai 1948
(6 p.)

Dialectica, vol. 2, n° 2 (mai 1948), pp. 120–5

120 réintroduction du mot “dialectique”

Le premier point sur lequel je voudrais revenir est le refus catégorique de M. Beth d’accepter la réintroduction et le nouvel emploi du mot dialectique, et le reproche de conservatisme qu’il fait à ceux qui ne s’associent pas à ce refus.

Que M. Beth veuille bien reconnaître qu’il y a une situation de fait sur laquelle nous n’avons que peu de prise. Depuis quelques décennies, le mot « dialectique » a été repris dans un sens renouvelé, et de façon de plus en plus fréquente, surtout dans les œuvres épistémologiques de langue française¹. Les raisons de cette renaissance sont-elles fortuites ? Je ne le pense pas. C’est tout naturellement, de façon en quelque sorte nécessaire, que ce mot s’est trouvé repris et que sa signification s’est trouvée remaniée. Personne n’a tenté de le réintroduire de force dans le vocabulaire philosophique. *Il a été relevé parce qu’on avait besoin de lui, parce que dans la missions qui allait lui être confiée, une part essentielle de ce qu’il signifiait devrait être à la fois prolongée et rénovée, et parce qu’aucun autre mot ne pouvait mieux que lui rendre les mêmes services.* C’est un mot bien vivant, nous ne sommes plus libre de le récuser. Mais ce que nous pouvons faire, c’est en clarifier le sens et en préciser l’emploi, face à ses autres acceptions.

En particulier, c’est par son engagement dans la méthodologie scientifique que sa spécification la plus claire lui est venue, spécification qui ne permet aucune confusion avec la dialectique hégélienne ou avec le matérialisme dialectique.

[footnote 1 : Cf. *Dialectica*, vol. 1, n° 1]

121 critique Tarski

M. Beth loue sans réserve la façon dont M. Tarski résout ou plutôt écarte le problème de la vérité. Ce point m’a toujours paru particulièrement vulnérable. La méthodologie sémantique n’a pas moins que toute autre sa doctrine préalable des vérités élémentaires. [...] M. Beth, d’ailleurs, l’accorde. Or *la doctrine de M. Tarski comporte une hypothèse (implicite, d’ailleurs, mais d’autant plus redoutable) d’une énorme portée.* Cette hypothèse revient à supposer résolu le problème de la réalité dans le sens d’un simple réalisme des classes. Hypothèse métaphysique au premier chef et dont il faut tenir pour responsable une tradition du plus pur conservatisme. Son insuffisance éclate dès qu’on sort de la logique.

Quant à moi, je ne vois pas comment le problème de la vérité et celui de la réalité pourraient être complètement disjoints. Ils me paraissent devoir être traités conjointement, dans le cadre d’une théorie de la connaissance en évolution : c’est à quoi la méthodologie dialectique s’applique.

122 “déf°” doctrine vérités élémentaires

Toute méthode a ses présuppositions, toute doctrine ses vérités élémentaires. *C’est une simple constatation : toute activité mentale cohérente admet et reconnaît sa doctrine propre des vérités élémentaires.* Cette dernière est souvent implicite ou inconsciente. Elle n’en est pas pour cela hors de toute critique. Elle n’en est pas moins accessible à un examen attentif qui l’explique ou l’explique plus ou moins.

123 danger révisabilité *unlimited*

M. Devaux a certainement raison en émettant la crainte qu’une connaissance en évolution ne devienne une connaissance en dissolution. [...] Réviser sans raison péremptoire et sans contrôle, sans principe directeur ou sans orientation, ce n’est pas nécessairement réviser à bon escient. [...] Encore une fois M. Devaux a raison : l’excès de liberté que le principe de révisabilité sans frein pourrait lui conférer est une menace aussi grave que le serait un principe de fermeture au départ.

Avons-nous un exemple à notre disposition d’une connaissance en évolution à laquelle le reproche d’être une connaissance en dissolution ne puisse pas raisonnablement être fait ?

123-4 des quatre principes

Pour qu'une méthodologie des sciences convienne à la démarche scientifique, [fut-il dit au Symposium de septembre 1947 de l'Institut des Sciences théoriques de Bruxelles], – à la démarche scientifique réelle et efficace telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, et non à une science imaginaire – elle doit comporter au moins les quatre principes suivants, qui se conditionnent d'ailleurs plus ou moins les uns les autres.

1° *Un principe de révisabilité* qui concède à toute position qu'on aura reconnue une fois comme valable le droit à la révision. Ce droit ne doit pas être confondu avec l'obligation de procéder à une révision continue. Le droit dont il s'agit est celui d'ouvrir une procédure en révision devant les instances responsables (devant les instances légitimes). Cette procédure ne saurait d'ailleurs être ouverte sans raisons valables. Mais, qui sera juge de la validité ou de l'insuffisance des raisons invoquées ? Le principe suivant fixe sur ce point le « droit méthodologique ».

2° *Un principe de technicité* qui érige en instance légitime non pas une raison toute faite et antérieure ou extérieure à l'expérience du technicien des disciplines spécialisées, mais un esprit formé par la pratique et informé par les résultats de la pensée scientifique. Il reconnaît que, pour une part essentielle, l'évolution de la connaissance dans le sens de son authentique progrès est une spécification dépendant des techniques efficaces. Ces techniques peuvent être aussi de caractère mental : c'est ainsi que la pratique de l'axiomatisation peut être envisagée comme une technique de spécification du rationnel ou du théorique. Autre exemple : l'idée du normal trouve dans le calcul des probabilités une technique spécifiante, à partir de l'idée « confuse » que représente l'acception du langage courant.

D'après le principe de technicité, les disciplines particulières sont en quelque sorte les laboratoires de la théorie générale de la science et, à travers celle-ci, de la philosophie.

Le principe de technicité n'élimine pas la composante rationnelle. Un troisième principe complète la charte méthodologique sur ce point.

3° *Un principe de dualité* reconnaît que ni le rationalisme pur ni l'empirisme pur ne peuvent servir de plate-forme suffisante à la méthodologie des sciences. La science réalise un dialogue, une dialectique, où l'abstrait et le concret se spécifient l'un par rapport à l'autre.

4° *Un principe d'intégralité* pose enfin l'ensemble de la connaissance comme un tout dont les parties ne sont pas autonomes. La science n'est pas un puzzle bien agencé dont chaque élément porterait en soi et apporterait au tout sa part bien nette et bien achevée de vérité et de réalité. La science n'est pas une juxtaposition de parties atomiquement significatives. C'est un organisme, au contraire, dont les parties sont solidaires.

La méthodologie dialectique au sens où je l'entends répond précisément à ces quatre principes, elle en est en quelque sorte un agent d'exécution.

124-5 exemples de dialectiques

Les systèmes mentaux par lesquels [ces quatre principes] se réalisent sont les dialectiques particulières. [...]

[...]

1. Les mathématiques en tant que Dialectique de la sensation.
2. Les mathématiques en tant que Dialectique de nos conduites élémentaires.
3. Les mathématiques en tant que Dialectique de l'expérience systématique.